

Mr. *Mondelét* interrogé, a répondu comme suit :

Qu'en 1800. les citoyens du Quartier Est de la Cité de *Montréal*, désirant avoir Mr. le *Juge Panet* pour leur Représentant dans le Parlement Provincial, se rendirent chez lui au nombre de cinquante environ, tant Anglois que Canadiens, et le prièrent de se porter Candidat à la prochaine Election, que Mr. le *Juge Panet* leur répondit alors, qu'il ne lui convenoit pas comme Juge d'être Candidat, ainsi que le souhaitoient les dits citoyens, qu'il avoit des devoirs à remplir en sa qualité, qui nécessitoient sa présence à *Montréal* et qu'il espéroit qu'il seroit dispensé d'accepter l'honneur qu'on lui faisoit, que les citoyens répétèrent leur demande, insistant sur ce que deux autres Juges resteroient en ville pendant l'absence de Mr. le *Juge Panet*, et que sa présence pourroit être de grande utilité à la Chambre. Mr. le *Juge Panet* dit alors qu'il ne pourroit plus refuser leurs suffrages, s'ils le supportoient dans l'Election, mais qu'il n'y paroîtroit pas, et ne feroit rien pour obtenir son Election. Que pendant son Election Mr. le *Juge Panet* étoit en campagne dans la Cour de Tournée, et n'assista pas une seule fois au Poll qui eut lieu. Que depuis et plusieurs fois Mr. le *Juge Panet* m'a dit qu'il ne convenoit pas à la dignité d'un Juge de se porter Candidat dans les Elections, et qu'il avoit senti par lui-même qu'un Juge étoit souvent compromis dans la Chambre d'Assemblée, et que l'égalité des membres et la liberté des débats portoient souvent atteinte au caractère d'un Juge.

Et d'après ces témoignages, votre Comité trouve qu'il est résulté des inconvéniens de ce qu'un Juge du District de *Québec* s'est proposé comme Candidat à l'Election du Comté d'*Hampshire* en 1796, aux Elections de la Haute-ville et du Comté de *Québec* en 1804, et à la dernière Election du Comté de *Québec*, et de ce qu'il a été proposé comme Candidat aux Electeurs du Comté de *Northumberland* en 1800, et l'année dernière.

Et que ces inconvéniens sont :

1^o. Que la liberté des Electeurs a été gênée, 2^o. Que la dignité de
Juge